Questions orales

LES PARCS NATIONAUX

DEMANDE DE RÉVISION DE L'AUGMENTATION DU DROIT D'ENTRÉE AU PARC DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question au sujet du déplorable projet d'imposer un prix d'entrée de \$2 aux visiteurs du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Maintenant qu'il a pu évaluer les difficultés spéciales que cela représenterait pour les habitants de l'île, le ministre est-il prêt à montrer encore plus de sagesse que lorsqu'il a décidé de retarder d'un an la réalisation de ce projet et à abandonner complètement ce système inique et infâme qui empêcherait les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de profiter de leurs propres plages?

Des voix: Bravo!

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Dans la dernière partie de sa question, le député a signalé que j'aurais accepté qu'on retarde d'un an la réalisation du projet à cause de l'acquisition des terres tampons que j'ai mentionnées en répondant au député de Calgary-Nord. Les gens qui habitent dans les parcs ne sont pas soumis à ce droit ni les personnes qui pour travailler doivent traverser les parcs. Exception faite de ces deux cas, nous prévoyons mettre en œuvre le plan prévu.

(1150)

LE PARC NATIONAL DES HAUTES TERRES DU CAP-BRETON— DEMANDE DE RÉVISION DE L'AUGMENTATION DU DROIT D'ENTRÉE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire au sujet des droits de péage excessifs en vigueur dans le Parc national des Hautes Terres du Cap-Breton. Étant donné que la seule route qu'on peut emprunter dans ce secteur traverse le Parc national des Hautes Terres du Cap-Breton, à moins d'emprunter le bateau, le ministre songe-t-il à supprimer ce que le député de Hillsborough a qualifié de taxe inique, du fait que les usagers paient déjà des contributions à la province sous forme de taxe de vente et de droits d'immatriculation des voitures; que, de plus, un tiers seulement de la route traverse le parc en question.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé dans ma réponse à la question précédente, les gens qui vivent dans le parc et ceux dont le travail les oblige à entrer dans le parc ou à le traverser ne seront pas tenus de payer ce droit, c'est-à-dire qu'ils seront exemptés s'ils doivent passer par le parc pour rentrer chez eux.

LA GENDARMERIE ROYALE

LE MOTIF DE LA PROTECTION ACCORDÉE AU MINISTRE DU TRAVAIL—LE CAS D'AUTRES MINISTRES IMPLIQUÉS DANS L'AFFAIRE DU PORT DE HAMILTON

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je comptais adresser ma question au solliciteur géné-

ral, mais puisqu'il est absent, je la poserai au solliciteur général suppléant. Une information pour le moins étonnante et alarmante entendue aujourd'hui nous apprend que la GRC assurait la sécurité du ministre du Travail. Le solliciteur général pourrait-il dire si c'est le ministre du Travail qui a demandé cette protection ou si elle lui a été offerte à la suite des enquêtes policières concernant l'affaire du port de Hamilton.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense que je me bornerai à dire que la police à eu vent de certaines choses et qu'elle a pris les mesures qui s'imposaient.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général suppléant pourrait-il nous dire si la police protège d'autres ministres ou d'autres personnes impliquées dans les enquêtes sur le scandale du port de Hamilton?

M. Lang: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais il faudra que je me renseigne à ce sujet.

LE LOGEMENT

LE CHANGEMENT APPARENT D'ATTITUDE DU MINISTRE AU SUJET DE L'INVITATION DE DÉPUTÉS À DES CÉRÉMONIES DE LA SCHL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines découle en fait d'une question de privilège soulevée mardi de la semaine dernière, car je n'ai pas eu l'occasion de m'adresser au ministre depuis. C'est une question très importante, monsieur l'Orateur. Étant donné que, dernièrement, le ministre a affirmé dans une lettre . . .

Des voix: La question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a cru bon de présenter un petit préambule. Je pense que dans l'intérêt des députés qui veulent poser des questions, le député devrait simplement poser la sienne.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a envoyé une lettre aux députés libéraux du Parlement mais non aux députés des autres partis de la Chambre, où il les invite à présider à sa place certaines cérémonies marquant l'affectation de sommes de la SCHL dans leur propre circonscription, leur fournissant le texte de l'allocution et les moyens de transport, et étant donné qu'il leur demande...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

M. Dick: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il leur demande...

Des voix: La question.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député des Territoires du Nord-Ouest.

M. Dick: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.